

COMMUNIQUÉ

Tornade à Mont-Laurier des dommages estimés à plus de 6 millions \$

Montréal, le 3 septembre 2009 – Selon une enquête du Bureau d'assurance du Canada, les assureurs s'attendent à verser plus de 6 millions \$ à leurs clients afin qu'ils puissent remettre en état leur habitation, leur automobile et leur commerce endommagés lors de la tornade de force F2 qui a balayé la région de Mont-Laurier le 4 août dernier.

Près de 250 réclamations

Malgré la courte durée de la tempête, l'intensité des vents – oscillant de 180 à 250 km/h - a causé d'importants dommages matériels :

- les assureurs rapportent, à ce jour, 146 réclamations pour des dommages aux résidences et aux biens des particuliers, totalisant près de 4 millions \$;
- du côté de l'assurance automobile, on dénombre 88 demandes d'indemnités pour des dommages estimés à 400 000 \$;
- enfin, les dommages éprouvés par les commerces et les entreprises du secteur avoisinent les 2 millions \$ (pour une quinzaine de dossiers).

Assureurs et réparateurs très sollicités

Malgré un volume de demandes anormalement élevé pour ce territoire, les assureurs ont réagi promptement en dépêchant des équipes d'urgence sur place afin de faciliter et d'accélérer le traitement des réclamations, priorisant les dossiers qui nécessitent une intervention immédiate. Les assureurs consultés ne rapportent aucun cas problématique, la majorité des dossiers ayant été réglés ou suivent présentement leur cours.

Éviter les mauvaises surprises

Le BAC tient à rappeler, contrairement à la croyance populaire, qu'il est possible de se protéger contre la majorité des caprices de Dame Nature, notamment :

- **la grêle et les tempêtes de vents dont les tornades** : les dommages causés par la grêle et les vents violents sont couverts dans tous les contrats d'assurance habitation;
- **l'infiltration d'eau et le refoulement et le débordement des égouts** : ces dommages sont habituellement couverts par un ajout au contrat d'assurance habitation (avenant).
- **Les piscines, les spas et les saunas extérieurs** : une garantie additionnelle (avenant) au contrat d'assurance habitation est essentielle afin de protéger ces équipements contre les dommages pouvant, entre autres, être causés par le vent, la grêle, la foudre.

S'informer pour bien s'assurer

Plusieurs options s'offrent à vous lorsque vient le temps d'assurer votre maison et votre automobile. Pour en savoir plus et déterminer les protections qui vous conviennent, communiquez avec votre professionnel de l'assurance ou le Centre d'information sur les assurances, en composant le 514 288-4321 ou le 1 877 288-4321 ou en visitant le site Web www.infoassurance.ca.

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

Renseignements : Alexandre Royer
Conseiller en affaires publiques
Téléphone : 514 288-1563, poste 232
Tél. cellulaire : 514 953-0828